

STRATEGIE DE REPONSE CCCM/ABRIS/NFI 2021

INFORMATIONS CLES		
PAYS	République Centrafricaine	
REGION	Afrique Centrale	
AGENCE LEAD DU CLUSTER	UNHCR	
AGENCE CO-LEAD	OIM	
STRATEGIC ADVISORY GROUP (SAG) - AGENCIES	Lead et co-lead du cluster, UNHCR, OIM, INTERSOS, RRM, ACTED, COOPI, FICR, COPADEM, GEPAD, , ASA, Solidarités International.....	
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE	SAG	
CONTACTS	Vincent Dupin Coordonnateur du Cluster : dupin@unhcr.org Lassana Badio : Co-facilitateur du Cluster : lbadio@iom.int	
STATUT DE LA STRATEGIE		
Approuvée par le cluster	Date effective	Prochaine révision
		2022

Contents

I. Informations générales et contexte	4
I.1.Contexte général du pays.....	4
I.2. Contexte post électoral et situation actuelle des déplacements	4
I.3.Situation protection dans les sites :.....	5
I.4. Carte de localisation des lieux de déplacement en RCA	7
II. Stratégie et Objectifs	8
II.1. Objectifs stratégiques pays 2021	8
OS1	8
OS2	8
OS3	8
II.2. Objectifs spécifiques du Cluster CCCM 2021	8
Les objectifs spécifiques sont liés aux objectifs stratégiques pays.....	8
1. Assurer que la population affectée et vulnérable sur les sites et lieux de regroupement a accès aux articles non alimentaires standards de base et à un abri transitionnel digne les protégeant des intempéries, leur assurant une autosuffisance et une adaptation aux conditions de vie.....	8
II.3.Monitoring et Indicateurs	9
II.3.1. Suivi	9
II.3.2. Indicateurs	9
II.3.3. Stratégie de réponse et priorités opérationnelles.....	10
II.3.3.1 Stratégie de réponse	10
II.3.3.2.Standards à respecter :.....	11
II.3.3.3. Phases d'intervention :	11
II.3.4. Méthodologie et considérations transversales.....	12
II.3.4. Considérations transversales	13
III. ROLES ET RESPONSABILITES- COORDINATION.....	13
III.1. Rôles et responsabilités :.....	13

Du gouvernement :.....	13
Du cluster national :.....	14
Des acteurs de CCCM :.....	14
III.2. Coordination et parties prenantes.....	14
III.2.1. Mécanismes de coordination :	14
III.2.2. Parties prenantes :	15
III.2.3. Structures de leadership existantes au sein des déplacés :.....	15
III.2.4 Management de l’information et groupe de travail IM :.....	15
III.2.5 Typologie des personnes déplacées et des lieux de regroupement et	16
III.2.6. Révision de la stratégie	18
Annexe 1 : Matrice CCCM d’options stratégiques.....	18
Annexe 2. : Défis rencontrés dans le cadre du CCCM	18
TERMES DE REFERENCE DU STRATEGIC ADVISORY GROUP (SAG).....	21
Contexte de création :	21
Définition et composition du SAG :	21
Membres du SAG :	21
Objectifs du SAG :	22
1. Objectif général :.....	22
2. Objectifs spécifiques.....	22
Fonctionnement du SAG :	22
Termes de référence :	23

I. Informations générales et contexte

I.1. Contexte général du pays

Près de deux ans après la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR), la population centrafricaine est toujours l'otage d'un environnement sécuritaire instable et imprévisible. La poursuite des conflits dans plusieurs zones du pays, les faiblesses structurelles conjuguées aux effets socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et aux effets dévastateurs des catastrophes naturelles ont plongé 2,8 millions de personnes dans une grande vulnérabilité. Sur ce total, 1,9 million connaissent des besoins humanitaires sévères, un chiffre inégalé depuis 5 ans qui traduit une détérioration du bien-être physique et mental et des conditions de vie des populations dans l'ensemble du pays.

Les provinces de l'ouest et du centre concentrent le plus grand nombre de ces incidents. Les agissements violents des groupes armés mais également les rivalités pour le contrôle des minerais précieux (or et diamants), la criminalité et les conflits intercommunautaires, y compris ceux liés à la transhumance, ont entretenu ou créé dans leur sillage de nouvelles poches d'insécurité dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, Haute-Kotto, Basse-Kotto et Bamingui-Bagoran. La population civile et les organisations humanitaires en paient un lourd tribut. De janvier à novembre 2020, 365 incidents affectant directement le personnel ou les biens humanitaires ont été enregistrés, soit 93 incidents de plus qu'à la même période en 2019, faisant de la Centrafrique l'un des pays les plus dangereux au monde pour les acteurs humanitaires.

Quelque 2,8 million de personnes ont des besoins humanitaires, dont 1,9 million avec des besoins sévères, ces derniers connaissant une augmentation de 12% par rapport à l'année précédente.

La proportion de chocs sur les civils en lien avec les violences et les conflits constitue le double des alertes enregistrées en 2020 par rapport à l'année précédente. Désormais, un Centrafricain sur quatre est déplacé à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Au 30 septembre, 640 715 personnes étaient déplacées internes, soit une augmentation de 7% par rapport à 2019 à la même période. En outre, 3 078 réfugiés fuyant des violences armées en République démocratique du Congo sont arrivés sur le territoire centrafricain début mai, faisant passer le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile en République centrafricaine (RCA) à 10 037 au 31 octobre.

I.2. Contexte post électoral et situation actuelle des déplacements

La situation humanitaire en République centrafricaine (RCA) s'est encore aggravée au cours des six derniers mois. Les violences liées aux élections qui ont éclaté à la mi-décembre 2020 ont eu un effet dévastateur sur les civils. Des milliers de personnes ont été forcées de fuir, les violations des droits de l'homme ont augmenté, des centaines d'écoles et des dizaines d'hôpitaux ont été fermés de force et les prix des denrées alimentaires sont montés en flèche. Cette détérioration s'est produite dans un contexte déjà alarmant, avec plus de la moitié de la population (2,8 millions de personnes) ayant besoin d'une aide humanitaire et d'une protection et 1,9 million de personnes dans un besoin aigu. Au cours des cinq dernières années, il n'y a jamais eu autant de personnes en détresse humanitaire en RCA qu'aujourd'hui.

La situation sécuritaire s'est détériorée dans tout le pays. Entre octobre 2020 et mi-mars 2021, des conflits armés ont éclaté dans les seize préfectures à l'exception de la Vakaga et de Bamingui-Bangoran. Au cours de cette période, l'UNICEF / Mécanisme d'intervention

rapide a émis 58 nouvelles alertes, dont 57% en raison d'affrontements et de violences. Les deux tiers des alertes liées à la violence ont été enregistrées dans seulement trois préfectures de l'ouest et du centre du pays: Ouaka, Ouham et Ombella M'Poko. Au cours de la seconde moitié de décembre 2020, avant les élections du 27 décembre, les gens ont signalé 110 alertes de sécurité à une ligne directe gérée par une ONG - près d'un tiers de toutes les alertes liées à la sécurité reçues au cours de l'année (399).

Au profit de la population civile, les troubles autour du vote de décembre ne se sont pas répétés trois mois plus tard. Le deuxième tour des élections législatives s'est déroulé pacifiquement le 14 mars 2021. Aucun incident majeur n'a été signalé et 90% des bureaux de vote étaient opérationnels dans la plupart des préfectures.

Bien que les récents affrontements aient éclaté dans l'ouest et le centre, les données des évaluations Hard to Reach (février 2021) ont montré que le conflit n'a pas épargné l'est du pays. Dans les trois quarts des 108 localités éloignées évaluées dans le sud-est (sous-préfectures de Bambouti, Obo, Djema, Zémio, Bangassou, Bakouma, Gambou et Ouango), la population a subi un choc violent provoquant des déplacements au cours des 30 jours précédant l'évaluation. 91% des 32 localités des sous-préfectures de Ouango, Gambo et Mongala ont subi un choc violent qui a provoqué des déplacements au cours des 30 derniers jours.

Alors que le conflit s'intensifiait le long de plusieurs lignes de front, les victimes civiles et les violations des droits de l'homme se sont multipliées. D'octobre 2020 à février 2021, la Division des droits de l'homme de la MINUSCA a enregistré 357 violations des droits de l'homme, touchant 615 personnes et 60 morts civiles liées au conflit (48 hommes, 7 femmes, 2 garçons et 3 filles). Depuis le 15 décembre 2020, les acteurs de la santé ont soigné 452 personnes blessées par les récents affrontements et violences à travers le pays, dont 29 filles et 30 garçons.

Les conflits et la violence ont contraint plus d'un Centrafricain sur quatre à fuir soit à l'intérieur du pays, soit vers un pays voisin. Selon la Population Movement Commission, 742 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays au 28 février 2021, dont 235 498 vivant dans 123 sites dont près de 40% sont sans gestionnaire de camp. Cela représente le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) enregistrées depuis 2014 et une augmentation de 19% depuis octobre 2020. Le nombre total de réfugiés centrafricains dans les pays voisins est également passé à 648 000 personnes. Près de 1,4 million de personnes sont actuellement déplacées en RCA ou dans les pays voisins

[I.3.Situation protection dans les sites :](#)

La crise centrafricaine est majoritairement une crise de protection. La situation de déplacement accentue et cristallise les violences et incidents dont sont victimes les populations. Les déplacés internes perdent la protection communautaire dont ils bénéficiaient avant le déplacement ainsi que leurs abris et leurs biens, ce qui les rendent encore plus vulnérables et sujets aux violations des droits de l'Homme. La compétition dans les zones de déplacement avec les communautés dans l'accès aux ressources naturelles (eau, terres, bois de chauffe, etc...) accentuent également la vulnérabilité des personnes affectées.

Le monitoring de protection réalisé dans le pays fait apparaître que les incidents de protection les plus récurrents, outre les violences physiques, sont les violences basées sur le genre et les incidents affectant les enfants, et touchent également particulièrement les personnes à besoins spécifiques.

La crise de protection s'est intensifiée avec l'apparition de la pandémie de COVID-19 et d'inondations dévastatrices. Huit préfectures ont basculé du seuil de sévérité 4 à 55. Victimes de violations persistantes du caractère civil et humanitaire des sites et dans un dénuement le plus total, les PDI sur les sites, en particulier ceux sans gestionnaires de sites, mais également les personnes retournées et rapatriées sont exposées à des risques élevés de protection. Le nombre de sites et lieux de regroupement de déplacés en 2020 est en hausse de 16% pour totaliser désormais 108 sites répartis dans 10 préfectures⁶. Dans la capitale, les zones hautement prioritaires en termes d'insécurité se sont multipliées à mesure que s'intensifiaient les cas de VBG, les vols et incidents contre le personnel humanitaire et les tensions pré-électorales.

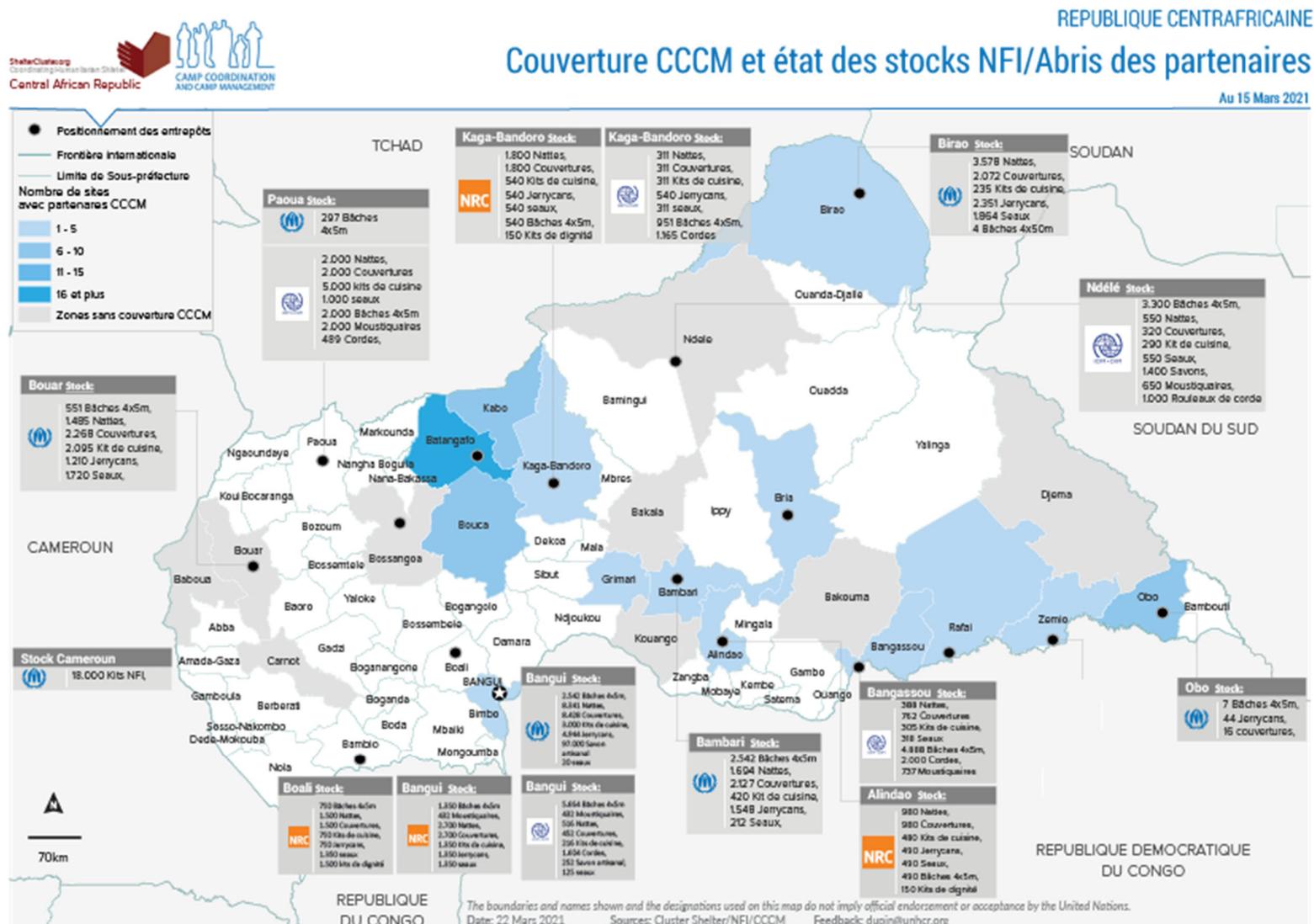
Avec la perte du pouvoir d'achat des ménages, l'augmentation du prix des principaux aliments de consommation et du coût des transports et la fermeture des écoles, davantage d'enfants ont dû travailler pour contribuer à la survie de leur famille, notamment sur les sites miniers. Les sous-préfectures les plus affectées par la « pire forme de travail » des enfants sont Amada-Gaza, Bossangoa, Markounda, Abba, Bamingui, Ndélé et Boganangone. COVID-19 a également accentué les violences sexuelles faites aux filles. Ainsi, la ville de Bangui a vu la proportion de mineures victimes de cette forme de violence passer de 37% en 2019 à 50% entre avril et juin 2020. La fermeture des écoles a également exposé les enfants à des risques accrus de recrutement dans les groupes armés, phénomène qui continue de toucher des milliers d'enfants en RCA.

La centralité de la protection dans les sites est suivie, dans le cadre du cluster CCCM, par les gestionnaires de site, lorsqu'il en existe, ainsi que par les partenaires de la DTM (displacement tracking matrix) dans les zones couvertes par ce mécanisme. Les acteurs concernés, s'assurent d'une part, du respect des principes humanitaires et de protection transversale et, d'autre part, recensent les incidents de protection ainsi que les risques et effectuent le référencement nécessaire auprès d'un acteur de protection. Lorsqu'il n'y a pas de partenaire de protection présent, le cluster effectue le plaidoyer nécessaire pour que puisse être déployé ce type d'acteurs afin d'améliorer le caractère inclusif et la qualité de la réponse.

Hors des sites, les acteurs de CCCM et notamment les partenaires de la DTM effectuent les mêmes types d'activité, dans le cadre spécifique du déplacement hors sites.

La centralité de la protection, en sites, comme hors sites, est également assurée par le monitoring de protection dans le cadre de la synergie avec le cluster protection ainsi que par les évaluations réalisées par le mécanisme de réponse rapide (RRM) et maintenant avec le CCCM mobile en pilote.

I.4. Carte de localisation des lieux de déplacement en RCA



II. Stratégie et Objectifs

II.1. Objectifs stratégiques pays 2021

OS1

En 2021, **1,4 million** de personnes bénéficient d'une assistance d'urgence multisectorielle en temps opportun, et intégrée si possible, en cash ou en nature, nécessaire pour adresser leurs problèmes critiques liés au bien-être physique et mental, avec une attention particulière aux personnes âgées et handicapées.

OS2

En 2021, **1,2 million** de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et handicapées affectés par la crise améliorent leurs conditions de vie à travers une assistance digne et adaptée à leurs besoins fournie à temps et dans un environnement de protection

OS3

En 2021, la protection et le respect des droits humains de **1,3 million** de femmes, hommes, filles, garçons, personnes âgées et handicapées affectés par la crise sont assurés

II.2. Objectifs spécifiques du Cluster CCCM 2021

Les objectifs spécifiques sont liés aux objectifs stratégiques pays

1. Assurer que la population affectée et vulnérable sur les sites et lieux de regroupement a accès aux articles non alimentaires standards de base et à un abri transitionnel digne les protégeant des intempéries, leur assurant une autosuffisance et une adaptation aux conditions de vie
2. Assurer que la population affectée et vulnérable dans les familles d'accueil a accès aux articles non alimentaires standards et à un abri transitionnel digne les protégeant des intempéries et une adaptation aux conditions de vie

\$

3. Assurer que la population affectée et vulnérable sur les sites, lieux de regroupement et en familles d'accueil bénéficie d'une assistance CCCM, de formation en gestion et coordination et ont accès à un mécanisme de plainte

II.3. Monitoring et Indicateurs

II.3.1. Suivi

Sur la base des données communiquées par chaque Cluster, la matrice d'analyse multisectorielle des conditions de vie des PDI sera utilisée pour le suivi régulier des indicateurs et une analyse sera effectuée tous les trimestres et communiquée à travers le ICCG pour informer l'ensemble de la communauté humanitaire de la situation, progrès et lacunes. Aussi, le suivi des indicateurs COVID-19 dans les sites ainsi que le suivi de l'évolution de la pandémie restera en vigueur pour 2021.

En ce qui concerne les activités propres au Cluster CCCM, les indicateurs suivants seront collectés et rapportés trimestriellement par les gestionnaires des sites et aussi dans le cadre des activités de suivi par la coordination du Cluster à travers les outils standards du CCCM, en vue de renseigner les indicateurs de progrès réalisés par rapport aux objectifs sectoriels et spécifiques :

- le nombre de personnes vivant dans les sites et lieux de regroupement (désagrégé par sexe du chef de ménage) ayant accès à au moins un service minimum de base (EHA, Santé, Protection) ;
- le nombre de mécanismes de plainte/feedback mis en place dans les sites avec gestionnaires (EHA, Santé et Protection) ;
- le nombre de personnes (désagrégé par sexe) ayant bénéficié de formations en coordination et gestion de sites.

II.3.2. Indicateurs

Au niveau du cluster, les indicateurs ci-dessous seront renseignés et analysés trimestriellement à partir des projets des partenaires opérationnels

1. # de personnes (désagrégé par sexe et age) vivant sur les sites et lieux de regroupement bénéficiant d'une assistance CCCM
2. # de personnes (désagrégé par sexe et age) vivant en familles d'accueil bénéficiant d'une assistance Mobile CCCM
3. # de personnes (désagrégé par sexe) ayant bénéficié de formations en coordination et gestion sur les sites et lieux de regroupement, ainsi que dans le cadre des suivis de mouvements de populations
4. # de personnes (désagrégé par sexe) ayant bénéficié de formations en coordination et gestion en familles d'accueil, ainsi que dans le cadre des suivis de mouvements de populations
5. # de personnes (désagrégé par sexe et age) ayant accès un mécanisme de plainte/feedback dans les sites et lieux de regroupement mis en place dans les sites avec gestionnaire
6. # de personnes (désagrégé par sexe et age) ayant accès un mécanisme de plainte/feedback en famille d'accueil mis en place à travers le CCCM Mobile

II.3.3. Stratégie de réponse et priorités opérationnelles

II.3.3.1 Stratégie de réponse

Le Cluster à travers les activités CCCM, Abris et NFI a pour but d'assister en priorité les ménages les plus vulnérables vivant sur les sites, lieux de regroupement, mais aussi en familles d'accueil. Une assistance sera également apportée aux communautés hôtes vulnérables qui accueillent la population déplacée malgré leurs conditions de vie difficiles.

L'assistance du Cluster intervient dans la majorité des cas à travers une réponse multisectorielle, complémentaire et souvent associée aux Clusters Protection, Eau, Hygiène et Assainissement mais aussi Santé et Education.

Avec le soutien des autorités locales mais aussi des communautés hôtes et déplacées, l'aménagement des sites informels en améliorant les drainages, les axes de circulation, la distanciation physique des habitats, l'amélioration des abris d'urgence et /ou temporaires restent un objectif principal. Des kits NFI standardisés comprenant davantage d'articles d'hygiène à travers le plan de réponse à la pandémie de COVID-19 seront distribués aux ménages les plus vulnérables, identifiés par les partenaires CCCM conjointement avec les comités des populations bénéficiaires.

La gestion de la population déplacée sur sites mais aussi dans les communautés hôtes reste essentielle à travers un dialogue répété avec les bénéficiaires et les autorités locales afin d'identifier les besoins, les vulnérabilités sévères et les gaps identifiés à travers la mise en place de mécanismes de plainte/feedback. Le profilage détaillé des bénéficiaires permettra également d'identifier les besoins accrus et d'identifier les cas de protection.

Les indicateurs multisectoriels sur la base de certains standards minimums SPHERE identifiés par le Cluster seront systématiquement collectés chaque trimestre dans les sites, et une analyse commune permettra de dégager les besoins prioritaires ainsi que les principaux gaps par secteur d'intervention.

Aussi la gestion des comités sectoriels fonctionnels avec une méthodologie de reportage permettra de mesurer l'amélioration des conditions de vie et les lacunes auxquelles la population pourrait faire face. Les comités sectoriels fonctionnels continueront d'être formés aux mécanismes de mitigation et de sensibilisation aux risques de VBG/EAS et à la prévention des incendies et inondations à travers l'amélioration des sites informels.

Un accès aux services sociaux essentiels de base favorisera un cadre de protection holistique à travers la protection transversale et la mise en place de mécanismes de redevabilité, notamment envers personnes vivant avec un handicap.

En dehors des sites, des capacités mobiles d'intervention CCCM, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, seront établies afin de palier un gap important qui voit des déplacés vivre dans les communautés hôtes sans support de gestion depuis de nombreux mois. Cette activité prendra forme à travers le renforcement des capacités d'ONG internationales et nationales et autres acteurs pertinents ainsi que des structures communautaires existantes au soutien des personnes déplacées. Ces capacités d'intervention en CCCM incluant une composante importante en mécanismes de feedbacks et de plaintes mais aussi en Abris-NFI renforceront les activités d'urgence

première du (RRM) intervenant principalement sur les axes. Cette capacité rapide de déploiement permettra d'identifier les besoins immédiats et, conjointement avec les autorités locales, de bâtir une plateforme commune d'intervention. La coordination humanitaire en sera renforcée avec une meilleure gestion de l'information, un engagement communautaire plus fort, offrant un meilleur suivi des services de base, améliorant ainsi la protection de la population.

II.3.3.2. Standards à respecter :

Quelques principes et standards principaux à respecter (liste non exhaustive) dans le cadre des activités relevant du Cluster sont les suivants :

- La charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaires, Projet SPHERE
- Toolkit de gestion de camp
- Principes de protection et de protection transversale
- Stratégie CCCM

II.3.3.3. Phases d'intervention :

A toutes les phases d'intervention (chocs humanitaires, déplacements prolongés et solutions durables), les activités CCCM de profilage des populations déplacés et de suivi des services, de leur qualité et des gaps observés doivent être mises en œuvre. Dans les sites, les mécanismes de coordination et de gestion des plaintes doivent être mis en place. Ces activités devront permettre une réponse humanitaire multisectorielle efficace et rapide et assureront la redevabilité auprès des populations affectées.

Les gestionnaires de site continueront d'effectuer des sensibilisations sur les normes humanitaires, notamment le principe du caractère civil et humanitaire des sites, ainsi qu'en termes de planification de sites auprès des populations affectées. Le plaidoyer sera poursuivi auprès des clusters régionaux, du cluster national et du gouvernement pour que des solutions appropriées puissent être trouvées aux problèmes d'attaques de sites. Le cluster national continuera le plaidoyer en faveur d'un renforcement de la sécurité auprès des organes de coordination et acteurs concernés : MINUSCA, Protection Working Group, Inter-Cluster Coordination Group, CMCoord (coordination civilo-militaire), OCHA et le cluster protection.

En 2021, le cluster CCCM portera d'avantage d'effort sur les PDI en famille d'accueil et au niveau des axes dans le cadre des activités CCCM mobile afin qu'une réponse multisectorielle et efficace puisse y être déployée par les différents acteurs humanitaires, de façon à renforcer la protection et l'accès aux services de ces populations déplacées. En effet, les déplacés présents dans des lieux de regroupement font face à des problèmes de protection similaires à ceux qui existent dans les sites et peuvent avoir des difficultés d'accès aux services sociaux de base, comme la santé, l'eau potable ou l'éducation.

Dans toutes les zones de déplacement, le renforcement des activités CCCM est primordial. Ainsi, il est nécessaire que le suivi des mouvements de population puisse couvrir l'intégralité des sites et les sous-préfectures du pays à fort déplacements (comme la Ouaka, la Basse-Kotto, la Haute-Kotto, le Mbomou et le Haut-Mbomou) mais aussi les sous-préfectures à fort potentiel de déplacements et

pour lesquelles le peu d'informations disponibles est à déplorer pour l'instant (comme la Mambere Kadéi, l'Ouham et les zones où l'accès sécuritaire ou logistique freine la collecte systématique des données).

Le cluster soutiendra les évaluations de faisabilité de mise en œuvre de solutions durables (pour le retour, l'intégration locale ou la réintégration) dans les sites, dans le respect des normes humanitaires et internationales en vigueur. Lorsque les populations déplacées en sites manifesteront leur volonté de bénéficier d'une mesure de solutions durables, les gestionnaires de site en informeront le cluster national pour en référer au Groupe de Travail Solutions Durables (GTSD) et aux acteurs humanitaires intéressés.

Dans les zones dans lesquelles des sites existent depuis longtemps mais sur lesquels il n'existe aucune visibilité ou aucune donnée à jour, en raison de contraintes sécuritaires ou logistiques, les partenaires mèneront des évaluations afin de connaître les besoins des populations d'une part, mais aussi de savoir si les populations sont soit, toujours déplacées ou considérées comme telles, soit si elles ont bénéficié d'une mesure de solution durable, quelle qu'elle soit.

Les partenaires du cluster interviendront en collaboration avec les différents acteurs. Ainsi, les gestionnaires de site collaboreront avec les différents acteurs humanitaires notamment, en partageant les listes de personnes présentes sur les sites, les gaps en matière de réponse multisectorielle et les besoins en termes de protection. Ce partage d'information doit également avoir lieu avec les partenaires intervenant pour le suivi des mouvements de population ou pour des évaluations multisectorielles dans les mêmes zones. Une synergie doit notamment être réalisée entre les gestionnaires de sites, les acteurs de suivi des mouvements de la population comme la DTM et les acteurs du RRM.

La synergie entre les clusters Protection et CCCM sera renforcée, au travers de l'échange d'informations relatives aux mouvements de populations notamment dans le cadre de la commission des mouvements de populations) mais également relatives aux problématiques de protection.

II.3.4. Méthodologie et considérations transversales

La réponse du cluster doit privilégier les approches suivantes :

- Répondre en priorité aux besoins dans les zones les plus affectées
- Cibler en priorité les sites les plus importants en population (CCCM)
- Cibler les ménages les plus vulnérables dans les sites et familles hôtes (Abris/AME)
- Favoriser les interventions de redressement communautaire et d'appropriation par les bénéficiaires

En privilégiant les méthodes suivantes :

- Assurer l'identification des lieux de déplacement selon la typologie de l'habitat définie par le Cluster
- Mettre en place des outils de collecte de données standardisés
- Etendre le réseau CCCM (Points focaux/Gestion) à l'ensemble des sites et lieux de regroupement
- Identifier les acteurs de tous les secteurs intervenant dans les sites et assurer la coordination
- Privilégier les approches intégrées et appuyer les solutions durables
- Impliquer les communautés et autorités locales pour transférer les compétences

II.3.4. Considérations transversales

Le dénominateur commun de la réponse aux traumatismes vécus par les populations affectées dans le cadre de déplacements forcés ou volontaires réside dans la protection et l'assistance. Dans ce cadre, le Cluster assurera une synergie plus dynamique avec des équipes formées, des mécanismes de référencement actifs et fonctionnels sur les sites favorisant des prises en charge rapides. Par ailleurs, les synergies multisectorielles avec notamment la Protection, EHA, Santé, Nutrition et Education, seront également essentielles pour réduire les risques de protection dans les sites.

Les interventions tiendront compte des quatre éléments de la protection transversale : ne pas nuire », accès significatif, redevabilité, participation et autonomisation ; tel que défini par la Politique de l'IASC sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire.

Les dimensions de cohésions intercommunautaires, de l'âge, du genre et de la diversité, seront intégrées tout au long du processus de mise en œuvre. Par la coordination avec le Cluster Protection, le cluster renforcera l'inclusion des personnes vulnérables et s'assurera que des mécanismes de redevabilité.

Les feedbacks/plaintes des populations déplacées vivant dans les sites seront recueillis à travers des mécanismes qui seront mis en place dans le cadre de services collectifs de redevabilité envers les communautés affectées. Ces feedback/plaintes seront prioritairement recueillis par des agents préposés dans les sites de plus de 300 personnes, l'équivalent de plus de 60% des sites, mais aussi à travers chaque intervention du mobile CCCM. Une analyse des tendances des plaintes permettra d'identifier les problèmes majeurs exprimés par les PDI et les communautés hôtes. Le Cluster CCCM/ Abris/NFI travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de travail AAP (*Accountability to Affected Population*) en vue de garantir une prise en compte des perceptions des populations vivant dans les autres sites et lieux de regroupement.

Pour ce faire, le cluster visera à développer la protection transversale, la redevabilité et l'inclusion dans ses activités et produits (Ex. Fiches techniques, formations, groupe de travail, suivi des activités dans les sites spontanés). Le cluster facilitera la formation en protection transversale de ses partenaires en partenariat avec le Cluster Protection.

III. ROLES ET RESPONSABILITES- COORDINATION

III.1. Rôles et responsabilités :

Du gouvernement :

L'Etat centrafricain est l'administrateur des sites sur son territoire. Il est, « conformément aux obligations et responsabilités des organismes souverains, chargé de fournir protection et assistance humanitaire au déplacés internes ressortissants [...] – y compris ceux vivant dans des camps ou des installations du même type. A ce titre, il définit la politique et la vision en matière de création et fermeture des sites conformément aux principes de protection. Dans les situations où les autorités refusent ou sont incapables de fournir protection et/ou assistance à la population déplacée, les acteurs humanitaires ont le devoir d'aider l'Etat à s'acquitter de sa tâche. »

Du cluster national :

Le cluster national, avec l'appui des partenaires de CCCM est responsable de la rédaction de la stratégie CCCM et de sa mise à jour une fois par année. Le cluster doit également fournir les outils et la documentation nécessaire et demandée par les partenaires, les SOPs, les plans d'action ainsi qu'un guide des « meilleures pratiques ».

Le cluster est également responsable du renforcement de capacités des acteurs CCCM et de la formation de formateurs des gestionnaires de sites. Le cluster s'assure que ce renforcement de capacités est également assuré dans les sites auprès des différents comités directeurs et sectoriels, des représentants de déplacés, des autorités locales et des leaders communautaires et religieux.

Le cluster s'assure de la mise en œuvre du plan de protection transversale par les acteurs humanitaires et leurs partenaires.

Le suivi des activités en sites et hors sites et de la coordination des activités et intervention est réalisé par le cluster. Une matrice 4W est soumise aux acteurs à ces fins. Basé sur les informations transmises par les partenaires au cluster, et afin d'assurer une réponse plus efficace, holistique et rapide, le plaidoyer est réalisé auprès des différents clusters et acteurs humanitaires.

Des acteurs de CCCM :

Les acteurs de CCCM, en sites comme en dehors des sites, sont responsables de la gestion et de la formation de leurs équipes et partenaires d'implémentation. Ils s'assurent que les standards et principes humanitaires ainsi que les directives opérationnelles sont respectés et mis en œuvre. Conformément aux obligations incombant aux gestionnaires de sites, le contrôle des services et de leur qualité est assuré ainsi que la coordination des interventions sur les sites. Les gestionnaires mettent en place des mécanismes de participation, de consultation et d'autonomisation des communautés et sont responsables de l'entretien et de la maintenance des infrastructures des sites. Les informations et données multisectorielles et relatives au profilage sont collectées, gérées et partagées avec les clusters régionaux et le cluster national, les clusters régionaux et les acteurs humanitaires.

III.2. Coordination et parties prenantes

III.2.1. Mécanismes de coordination :

Les partenaires CCCM participent à la réunion de coordination organisée par le coordonnateur et/ou le co-facilitateur et partagent régulièrement les données et informations pertinentes sur les activités réalisées ou en cours. Ils partagent également les alertes, le cas échéant, le plus rapidement possible.

Le cluster participe à l'Inter-Cluster Coordination Group de manière hebdomadaire ainsi qu'au comité de pilotage du RRM.

Afin de renforcer la qualité, la rapidité et l'efficacité de la réponse humanitaire, le cluster CCCM travaille en synergie avec notamment, les clusters protection, santé, éducation, WASH et sécurité alimentaire

III.2.2. Parties prenantes :

Les ONG internationales et nationales gestionnaires de sites ou contribuant à la gestion des sites sont, COOPI, INTERSOS, ACTED, COOPADEM, CRCA et PARET.

Toutefois, les participants au cluster sont tous les ONG, clusters et agences des Nations Unies intéressées à la gestion de site ou intervenant dans un ou plusieurs sites. Les clusters régionaux, membres du cluster national, partagent régulièrement les informations avec le cluster national.

Les partenaires du Cluster peuvent faire appel à la coordination du Cluster dans le cas d'un besoin en appui technique concernant la planification et la mise en œuvre de leurs activités. Chaque partenaire est tenu de faire le suivi et l'évaluation de ses projets pour apprécier si ses activités sont bien en ligne avec les objectifs et les orientations du Cluster, et appliquer des mesures correctives si nécessaire. Les organisations partenaires du Cluster Abris/CCCM sont redevables auprès des bénéficiaires, du gouvernement centrafricain et de leurs bailleurs. Une évaluation de la performance du Cluster doit être menée tous les ans avec l'appui des Clusters Globaux Abris et CCCM. Elle est articulée autour des fonctions essentielles du Cluster telles que définies par le Comité Permanent Inter-organisations (IASC) et de la redevabilité envers les populations affectées.

III.2.3. Structures de leadership existantes au sein des déplacés :

Dans les sites, les structures existantes sont les suivantes :

- Comités directeurs,
- Comités sectoriels (WASH et protection en priorité, puis dépendamment des besoins),
- Comités de jeunes, de femmes,

En dehors des sites, les structures existantes sont les représentants de déplacés ainsi que les comités de jeunes, de sages ou même de femmes.

Les partenaires CCCM s'appuient sur ces structures existantes dans le cadre de leurs activités afin d'assurer une bonne compréhension et évaluation des besoins des populations affectées et en vue de renforcer les structures de leadership existantes et l'autonomie des populations concernées.

III.2.4 Management de l'information et groupe de travail IM :

La stratégie de gestion de l'information définit les fonctions essentielles qui sont demandées aux gestionnaires de l'information, afin d'appuyer et de soutenir les mécanismes de coordination, de suivi et de déploiement des opérations liées aux activités du cluster.

La matrice 4W remplie par les gestionnaires de sites reprend les données relatives au profilage avec des données désagrégées, celles relatives aux gaps dans la fourniture ou la qualité des services, et les informations relatives aux mécanismes de coordination du site. Cette matrice doit être remplie une fois par mois par le gestionnaire de site. Celle-ci permet au cluster de faire du plaidoyer auprès des acteurs concernés fournisseurs de services ainsi que le suivi des mouvements de population dans le site.

Les partenaires CCCM hors sites du cluster recueillant des informations relatives aux mouvements de population et multisectorielles partagent régulièrement les informations recueillies, de manière mensuelle ou bimensuelle.

Le cluster effectue le suivi des activités réalisées en sites et hors sites via des matrices de suivi, et notamment matrice 4W. Le cluster tiendra une base de données des rapports partagés par les partenaires.

Le Gestionnaire de l'information du cluster CCCM assure la cohérence et la validité des outils, des données et des produits disséminés ; et participe au Groupe de travail technique IM qui apporte l'appui nécessaire.

III.2.5 Typologie des personnes déplacées et des lieux de regroupement et

En fonction de la typologie des lieux de déplacement qui définissent les domaines d'intervention CCCM, le cluster assure en priorité le suivi des catégories de personnes suivantes :

1. **Personne déplacée interne (PDI)** : Personne ayant quitté son lieu d'habitat d'origine pour raisons humanitaires et ayant trouvé refuge dans un site ou dans une famille hôte.

Ainsi, avons-nous deux catégories de PDI : PDI sur sites et PDI en famille d'accueil

2. **Retourné** :

Au niveau global, les secteurs CCCM et Abris ont chacun des domaines d'interventions différents mais du fait que les clusters CCCM et Abris sont regroupés en un seul cluster en République Centrafricaine, la présente révision stratégique du cluster en tient compte car la typologie de l'habitat des personnes affectées peut avoir des correspondances avec le mouvement de déplacement.

	Typologie de l'habitat	Description	Exemple
Déplacées	Arrangement locatif	La location permet à une personne / un ménage d'utiliser un logement ou un terrain pendant une période déterminée, à un prix donné, sans transfert de propriété. Il est basé sur un contrat écrit ou verbal avec un propriétaire privé ou public. Cela peut être autofinancé individuellement / collectivement ou subventionné par le gouvernement / la communauté humanitaire.	Maisons, appartements, terrains, etc. venant du stock existant de maisons

Arrangement d'hébergement	Les populations hôtes hébergent des populations déplacées ou des familles individuelles dans leur propriété et/ou sur leur terrain. Des contributions peuvent être faites pour l'utilisation.	Maisons, appartements, terrains, etc. déjà occupés ou rendu disponible par les populations d'accueil
Arrangement informel	Les ménages déplacés s'installent spontanément dans un lieu sans accord avec les acteurs concernés (tels que le propriétaire, le gouvernement local, les organisations humanitaires et / ou la population hôte).	Maisons vides, appartements vides, terrain vacant, abord des routes, etc
Hébergement collectif	Installation ou structure préexistante où plusieurs ménages se sont installés. L'infrastructure et les services de base sont fournis sur une base communautaire ou l'accès à ceux-ci est rendu possible	Bâtiments publics ou évacués, centres de transit ou de réception, bâtiments abandonnés, enceintes d'entreprises, bâtiments non finis, etc
Habitat planifié	Habitat spécialement conçu pour les personnes déplacées où l'aménagement du site est planifié et géré, et où l'infrastructure, les installations et les services sont disponibles.	Hébergements formels gérés par le gouvernement, par l'ONU, par des ONGs ou par la société civile. Cela peut inclure des sites de transit, de réception, ou d'évacuation.

	Habitat non planifié	Lorsque plusieurs ménages s'installent spontanément et/ou collectivement dans un lieu créant une nouvelle localisation ou site. C'est souvent sans arrangement préalable avec les acteurs concernés (tels que le propriétaire, le gouvernement local et / ou la population hôte). Les services de base sur site ne sont initialement pas prévus. . Les ménages pourraient avoir individuellement ou collectivement des contrats de location avec le propriétaire.	Hébergements ou sites informels
--	----------------------	---	---------------------------------

III.2.6. Révision de la stratégie

La présente stratégie est une révision de la stratégie du Cluster qui avait été élaborée en 2019. La stratégie doit être revue une fois par an lors de la réunion du Strategic Advisory Group (SAG) ou si la situation humanitaire change significativement. La prochaine révision sera faite en 2022.

IV : ANNEXES

Annexe 1 : Matrice CCCM d'options stratégiques

Annexe 2. : Défis rencontrés dans le cadre du CCCM

Annexe 3 : TDR SAG

		Groupes cibles	Objectifs de l'intervention	Activités
TYPE DE SITES	Sites de déplacés internes et camps-like	Sites planifiés : Ménages vivant sur les sites officiels ou planifiés	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer un accès équitable à la protection et aux services pour tous les membres de la communauté déplacée – Faire un plaidoyer pour que soit assuré l'accès humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Profilage et monitoring des mouvements de population – Coordination des services essentiels de base et de la protection – Identification des services et suivi de la qualité – Adresser les gaps – Entretien du camp – Planification des camps – Renforcement de capacités – Structuration des comités de sites
		Sites spontanés : Ménages vivant sur des sites non officiels ou non planifiés	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer un accès équitable à la protection et aux services pour tous les membres de la communauté déplacée – Faire un plaidoyer pour assurer/restaurer l'accès humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Profilage et monitoring des mouvements de population – Coordination des services essentiels de base et de la protection – Identification des services et suivi de la qualité – Adresser les gaps
		Lieux de regroupements temporaires : Ménages vivant dans des lieux de regroupements temporaires après un choc ou dans le cadre de mouvements pendulaires	<ul style="list-style-type: none"> – Faire un plaidoyer auprès des partenaires humanitaires pour la provision de services au profit des déplacés internes dans les lieux de regroupements temporaires – Analyser la situation afin d'apporter une assistance adéquate eu égard aux perspectives des populations – Faire un plaidoyer pour assurer l'accès humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Profilage et monitoring des mouvements de population – Coordination des services essentiels de base et de la protection – Identification des services et suivi de la qualité – Adresser les gaps
	Hors sites	Familles d'accueil : Ménages vivant en familles d'accueil dans les communautés hôtes	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer un accès équitable à la protection et aux services pour tous les PDI en familles d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> – Profilage et monitoring des mouvements de population – Plaidoyer pour la provision de services pour les déplacés en familles d'accueil – Appui aux communautés hôtes

– Soutenir le retour des populations déplacées en familles d'accueil, le cas échéant

– Planification des solutions durables

Annexe 2. Défis rencontrés dans le cadre du CCCM

CHALLENGE	Problématiques clés	Activités à mettre en place
Sécurité	- Caractère civil et humanitaire des sites	Un plaidoyer est réalisé avec le cluster protection pour le respect du caractère civil et humanitaire des sites. Les gestionnaires de sites réalisent des sensibilisations sur la nécessité de sites « sans armes »
	- Accès humanitaire	L'accès aux sites doit être assuré aux PDI et aux humanitaires : plaidoyer en CMCoord, Protection Working Group notamment.
Risques de catastrophes naturelles	- Inondations	Les risques d'inondation sont pris en compte au travers notamment d'activités de prévention des risques, plaidoyer pour le renforcement ou la mise en place du système de drainage, activités de sensibilisation pour le nettoyage des canaux d'évacuation des eaux.
	- Incendies	Les risques d'incendie sont pris en compte par le biais notamment d'activités de prévention des risques, plaidoyer pour une mise en place de foyers améliorés, activités de sensibilisation des populations. En cas de création de sites, le gestionnaire tient compte de ce risque dans le cadre de la planification du site.
Contraintes logistiques	- Accès humanitaire	Un plaidoyer est réalisé auprès du cluster logistique et de la MINUSCA concernant les contraintes logistiques notamment en saison des pluies, entraînant une réduction de l'accès humanitaire.
Dimension socio-économique	- Accès	L'accès aux services sociaux de base, à l'assistance humanitaire, aux moyens de subsistance doit être assuré à l'ensemble de la communauté, y compris les personnes à besoins spécifiques comme les personnes ayant un handicap, les personnes âgées, les femmes.
	- Fourniture minimale de services	Les acteurs de CCCM doivent suivre la qualité des services fournis et adresser les gaps afin d'améliorer les conditions de vie des déplacés internes.
	- Cohésion sociale	Des sensibilisations doivent être réalisées afin que les liens entre les populations déplacées et les populations hôtes soient établis ou renforcés, notamment dans le cadre des initiatives locales de gouvernance.
Dimension culturelle	- Respect des normes culturelles / Intimité adéquate	Un plaidoyer auprès des acteurs humanitaires et sécuritaires ainsi que des sensibilisations auprès des déplacés internes sont réalisés afin que puisse être respectée l'intimité des déplacés, et notamment des femmes.

	- Accès	Les espaces communautaires doivent permettre l'accès de tous les membres de la communauté et des espaces doivent être alloués à certains groupes spécifiques comme les femmes, les enfants, les personnes âgées.
Protection	- Multiplication des incidents de protection dans les sites, y compris incidents de protection de l'enfance et violences basées sur le genre	<p>Un plaidoyer est réalisé auprès du Protection Working Group et de la CMCoord pour que la sécurité soit renforcée sur les sites</p> <p>Un plaidoyer est également mené auprès du cluster protection pour que puissent être menées un monitoring de protection accompagné d'analyse de tendance</p> <p>Sensibilisations réalisées par les comités protection avec l'appui et la participation des relais communautaires de protection et les partenaires du cluster protection sur les incidents de protection</p> <p>Formation des gestionnaires de sites par les acteurs du cluster protection et des sous-clusters protection de l'enfance et violences basées sur le genre, pour renforcer leurs capacités de sensibilisation, prévention et plaidoyer en matière de protection, violences basées sur le genre et protection de l'enfance.</p>

Annexe 3 : TDR SAG

TERMES DE REFERENCE DU STRATEGIC ADVISORY GROUP (SAG)

Contexte de création :

Le Strategic Advisory Group (SAG) est un groupe d'agences et institutions qui font partie du Cluster Abri/NFI/CCCM. Il vise à définir la direction stratégique du cluster, les priorités générales et assurer le plaidoyer, en soutien à la coordination au niveau national, dans le cadre de la crise affectant toute l'étendue du territoire Centrafricain. La mise en place du SAG intervient dans le cadre de la définition et la mise en œuvre d'une stratégie pour le secteur Abri/NFI/CCCM aux niveaux national et regional.

Définition et composition du SAG :

Qu'est-ce que le SAG ?

Le SAG est le groupe de conseil stratégique du secteur Abri/NFI/CCCM intégrant le Gouvernement, les partenaires opérationnels dans les domaines, les bailleurs de fonds, ainsi que les agences lead et Co-facilitatrice et qui vise au renforcement de la coordination entre les acteurs qui le constituent.

Membres du SAG :

- 1 Représentant du Ministère l'Action Humanitaire et de la Réconciliation ;
- 1 Représentant des organisations mandatées pour la gestion et coordinations des sites (COOPI, ASA, INTERSOS et CARITAS), alternativement et en fonction de l'agenda ;

- 1 Représentant des organisations intervenant dans le domaine d'Abris/NFI (ACTED, AGA, NOURRIR, CORDAID, SOLIDARITE INTERNATIONALE, PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE, NRC, DRC)
- Le Coordinateur du Cluster/Co-facilitateur du Cluster ;
- 1 Représentant du HCR ;
- 1 Représentant de l'OIM ;
- 1 Représentant des Bailleurs de fonds, alternativement et fonction agenda.

D'autres partenaires pourront être appelés à participer au SAG, en fonction de l'agenda Composition du SAG

Objectifs du SAG :

1. Objectif général :

Renforcer la coordination entre les partenaires du cluster, définir la stratégie du secteur Abris/NFI/CCCM et de la transition vers des solutions durables au sein dudit secteur.

2. Objectifs spécifiques

- Identifier conjointement les priorités stratégiques du secteur Abri/NFI/CCCM et définir des orientations communes, en accord avec le plan de Réponse Global du Gouvernement ;
- Harmoniser les outils de gestion de l'information afin d'identifier au plus vite les lacunes et les priorités en matière d'abris/NFI et gestion/coordination des sites ;
- En fonction des besoins, définir et mettre en place des Groupes de Travail tels (Groupe de travail Abris et Groupe de travail CCCM) ;
- Veiller à la poursuite et au renforcement des réalisations communes et à la bonne mise en œuvre des stratégies conjointes (renforcement des capacités partenaires) ;
- Assurer un plaidoyer commun pour combler les lacunes identifiées dans le secteur.

Fonctionnement du SAG :

Le SAG se réunira mensuellement pour discuter de points de coordination à l'ordre du jour, définis préalablement par les deux Agences co-lead du Cluster ou ses membres pour répondre à des questions urgentes.

- Ce groupe de travail, dont les membres ne devraient pas dépasser le nombre de 7 personnes pour des raisons d'efficacité, peut être facilité par le Coordinateur du Cluster ou, en son absence, par son Co-facilitateur et co-présidé de préférence par le représentant du Gouvernement ;
- Les membres du SAG seront appelés à se réunir par le Coordinateur du Cluster et en fonction des besoins.
- Les réunions seront agendées et planifiées par consensus. Les décisions prises par le SAG doivent être dans la mesure du possible être prise sur la base d'un consensus.

- Les décisions seront rapportées dans une minute de réunion qui sera partagée avec les membres du Cluster Abri/NFI/CCCM et sur le site web

Termes de référence :

S'accorder sur la composition du Strategic Advisory Group (SAG)

- Elaboration et validation des Termes de Reference par les membres du Cluster Abri/NFI/CCCM ;
- Elaborer et s'accorder sur le cadre stratégique du Cluster; assurer une complémentarité avec les objectifs et plans gouvernementaux ;
- Formuler et valider la stratégie du cluster abri/NFI/CCCM et assurer le suivi et son application de la part des membres du Cluster ;
- Etablir des Groupes de Travail globaux (tels que NFI et Standard Abri) en fonction des besoins, dont les TdR sont validés par le SAG; assurer une représentation au sein de ces groupes; assurer des résultats vérifiables; désactiver ces groupes de travail s'ils n'ont plus pertinence à être maintenus ;
- Il est de la responsabilité du Coordinateur du Cluster d'assurer que les décisions et recommandations et les messages de plaidoyer du SAG soient portées à l'attention des autorités compétentes, partagées lors des réunions de coordinations, reflétées dans les rapports du Cluster et partagées publiquement (ICC-HCT) ;
- Assurer la prise en compte des questions transversales au sein de la coordination inter- cluster.